



Épreuves communes de contrôle continu : précipitation dans la mise en œuvre du Bac maison. Il est temps de dire non !

La mise en place du nouveau Bac Blanc vient confirmer nos craintes. L'autonomie des établissements (que nous dénonçons depuis le début comme facteur d'inégalités) permettra avec la mise en place des épreuves E3C (épreuves communes de contrôle continu qui représentent 30 % de la note finale du Bac), d'avoir un Bac maison qui aggravera encore ces inégalités.

À cela, s'ajoute la précipitation et l'impréparation du ministère avec les premières épreuves qui vont commencer dès janvier prochain.

L'évaluation permanente au détriment des apprentissages :

Cette précipitation a pour effet une progression à marche forcée dans les (nouveaux !) programmes avec des méthodes nouvelles à acquérir. Dans le même temps, il faut continuer à évaluer tout au long de l'année puisque 10 % de la note du bac seront comptabilisés en contrôle continu. Résultat : l'année de première n'est plus une année d'apprentissage mais une année d'évaluation permanente. On voit mal en quoi cela permettrait de réduire les inégalités ou de rendre le Bac plus « juste » comme l'affirme la propagande gouvernementale.

Les « sujets 0 » ne sont pas de nature à rassurer les collègues du fait de leur complexité. Si on y ajoute un cadre horaire restreint et un temps de préparation réduit, l'inquiétude est grande quant à la réussite de ces épreuves par les élèves.

Au-delà de la réforme du Bac dont nous continuons à revendiquer l'abrogation, il y a urgence à supprimer cette première session des E3C.

Quels sujets? Choisis par qui ?

Pour les disciplines concernées (Histoire-géo, langues et mathématiques dans la voie technologique) nombre de sujets ne sont pas encore prêts alors que les équipes sont censées les choisir en décembre. De plus, les établissements n'ont pas encore défini les modalités de passation de ce qui reste malgré tout une épreuve de baccalauréat !

La circulaire qui définit les modalités d'organisation laisse ouverte la porte à toutes les expérimentations sous prétexte d'autonomie. Autonomie des chef-fes d'établissements évidemment puisque c'est elle-lui qui choisit parmi les sujets proposés par l'équipe pédagogique.



Des examens au milieu des cours

Si la circulaire enjoint les chef-fes à faire passer les épreuves « *dans la mesure du possible* » à la même date et à la même heure, elle ouvre, cependant, la possibilité de faire composer à des heures différentes... De plus, sous le prétexte de bon fonctionnement de l'établissement, le ministère enjoint à ne pas banaliser ces heures, alors même qu'elles le sont la plupart du temps pour le Bac blanc. Ainsi une épreuve de Bac serait moins importante qu'une préparation à celui-ci ?

Dans le même temps, la circulaire reconnaît que le temps de distribution et le temps de ramassage des copies doivent être pris en compte, tout comme doivent l'être les temps supplémentaires pour les élèves en situation de handicap. Et tout cela sans banaliser. C'est un peu comme si on organisait le Bac actuel en plein milieu d'année scolaire tout en maintenant les cours des premières et des secondes ! On marche décidément sur la tête.

Des conditions de passation et de correction dégradées

C'est la même chanson pour la suite des instructions ministérielles :

- un·e seul·e surveillant·e par salle (avec parfois 36 candidat·es !);
- pour les corrections, c'est encore les chef-fes d'établissement qui décideront qui sera correcteur·trice des épreuves. Normalement aucun correcteur ne devrait corriger ses élèves;
- les copies seront anonymées et dématérialisées, ce qui va nécessiter un travail de numérisation important dans les établissements sans que l'on sache qui en sera chargé·e;
- la correction se fera donc sur écran, ce qui représente une fatigue supplémentaire sans que personne n'ait été formé à la correction en ligne. L'absence de formation est d'ailleurs un trait spécifique à la mise en place de cette réforme.

Les notes seront ensuite harmonisées par une commission académique composée d'inspecteur·trices et de professeur·es qui pourront modifier la notation d'un ensemble de copies à partir de trois indicateurs (moyenne par sujet, par correcteur et académique). Là encore, c'est le plus grand flou qui préside. Une chose est sûre : les enseignant·es en sont réduit·es à un statut d'exécutant·es exclu·es des décisions puisque la notion même de jury disparaît avec la réforme.

Pour toutes ces raisons, la CGT Educ'action revendique :

- l'abandon immédiat des E3C du 2^{ème} trimestre de première;
- le retour à des évaluations terminales en fin de cycle afin de laisser le temps aux élèves de s'approprier les méthodes et les connaissances nécessaires.

La CGT Educ'action continue de combattre cette réforme. Elle appelle les personnels à se réunir pour débattre de la tenue ou non de ces E3C. La CGT Educ'action déposera à ce titre des préavis de grève pour cette période.

